

FRANCHE COMTE CHAPTER FRANCE  
6 rue de l'If - Concession Harley Davidson  
BESANCON 25000

## DEVIS-MARNAY n°2026-0126

**Date du devis**

11/08/2026

**Echéance**

10/09/2026

**Vendeur**

Aurélien BRUET

**Objet :** Privatisation du camping pour le week end du 11 et 12 septembre 2027

**Description****Quantité****Prix unitaire****TVA****Montant****Mc MobilHome**

1,00 Unité(s)

4 588,00 €

TVA 10%

4 170,91 €

Dates : du 11 septembre à 11h au 12 septembre à 16h

Modèle :

- 4 chalets (4 places)
- 7 Mobil home (4 à 6 places)
- 3 tentes Lodge (5 places)
- 5 tentes collectives (12 places)
- 5 tentes collectives (6 places)
- Emplacement tentes ou camping car

Taxes en supplément (à partir de 18 ans) :

- Taxe de séjour : 0.50€/personne/jour
- Taxe Additionnelle Départementale : 0.05€/personne/jour

**Forfait Mise à disposition**

24,00 Unité(s)

60,00 €

TVA 20%

1 200,00 €

FORFAIT MENAGE LOCATIFS - prix par locatif

Le frigo sera vidé

La vaisselle sera faite

Les poubelles seront déposées dans le local poubelles

Les sanitaires seront propres

**Forfait Mise à disposition**

1,00 Unité(s)

500,00 €

TVA 20%

416,67 €

FORFAIT MENAGE SANITAIRES COMMUNS (2 passages par jour)

**Forfait Mise à disposition**

1,00 Unité(s)

300,00 €

TVA 20%

250,00 €

FORFAIT MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT POUR LA ROTISSOIRE ET LES EXPOSANTS

**OBSERVATIONS****0,00 €**

*LE SITE SERA RENDU PROPRE*

*CAUTION : 3000€*

*Démarches administratives en Mairie non comprises (bruit - débit de boisson - ...)*

*Pour des raisons techniques, nous ne proposons pas de petits déjeuner, ni de repas*

*Accès électrique pour la grande scène, non compris*

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Montant hors taxes     | 6 037,58 €        |
| TVA 20% sur 1 866,67 € | 373,33 €          |
| TVA 10% sur 4 170,91 € | 417,09 €          |
| <b>Total</b>           | <b>6 828,00 €</b> |

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE WOKA LOISIRS (accueil de groupes) :**

### **ARTICLE 1 : Réservation**

La réservation ne sera prise en compte que lorsque nous aurons reçu, dans la limite de la date de validité, **le devis signé avec la mention « bon pour accord », accompagné d'un acompte de 30% du montant total du devis** (virement bancaire ou chèque) ou **d'un bon de commande**, ainsi que ces présentes **conditions de vente remplies et signées**.

### **ARTICLE 2 : Annulation**

- Par Woka Loisirs :  
Woka Loisirs se réserve le droit **de reporter ou d'annuler** une ou plusieurs séances, **si les conditions météorologiques et/ou si le niveau d'eau de la rivière** ne garantit pas la pratique de l'activité en toute sécurité.
- Par le client :  
L'engagement de personnel justifie la perception **de frais d'annulation** d'autant plus important que la date d'activité soit proche :
  - Entre **30 et 21 jours** avant la date : **30%** du montant de la prestation
  - Entre **20 et 8 jours** avant la date : **50%** du montant de la prestation
  - Entre **3 et 7 jours** avant la date : **75%** du montant de la prestation
  - Entre **0 et 2 jours** avant la prestation : **100%** du montant de la prestation
- Pour raisons réglementaires :  
Annulations indépendantes du choix de Woka et du client. Seul un Arrêté Municipal, Préfectoral ou une loi peuvent donner suite à une telle annulation. Ce motif pouvant amener dans un premier temps au report de la prestation ou le cas échéant, à l'annulation de la réservation.

### **ARTICLE 3 : Changement d'effectif par le client**

Nos activités étant encadrées par du personnel spécifiquement missionné pour l'accueil de votre groupe, il est possible, qu'en cas de changement d'effectif (augmentation ou diminution), après nous avoir validé votre réservation, que des frais vous soient facturés.

- Changement à la hausse :  
Pour toute augmentation de l'effectif par rapport à l'offre proposée par Woka Loisirs, le client devra interroger le vendeur, afin de s'assurer que cela soit possible. Une correction sur le devis initial sera envoyée au client en cas d'acceptation par Woka Loisirs.
- Changement à la baisse :
  - Si l'offre ne comprend qu'une ou des séances vendues en forfait, le tarif restera alors identique à l'offre initiale. (Exemple avec un forfait de 1 à 8 pers, si la demande initiale était pour 8 personnes, alors que seulement 5 personnes ont participé à l'activité, le tarif restera le même)
  - Si l'offre comprend une ou des prestations à la personne, des frais d'annulation d'autant plus importants que la date d'activité et/ou d'hébergement soit proche pourront être facturés.

### **ARTICLE 4 : Facturation**

Le règlement de la facture finale, se fera soit **sur place** par chèque, espèces ou Carte Bancaire ou **en différé** par virement bancaire ou chèque, **dans la limite de 30 jours après réception de la facture. Au-delà, des frais supplémentaires s'élevant à 10% du montant total de la prestation, pourront être demandés.**

### **ARTICLE 5 : Equipement à prévoir**

Voir document « Affaires à prévoir » joint au devis

### **ARTICLE 6 : Particularités activités nautiques**

Le port du gilet d'aide à la flottaison est obligatoire durant toute la durée de l'activité.

**Un test d'aisance aquatique est obligatoire** pour tous les pratiquants (mineurs) des activités nautiques

## ARTICLE 7 : Le tarif

La présente offre comprend :

- Pour les activités sportives encadrées :
  - **L'encadrement par notre personnel diplômé.**
  - **La mise à disposition du matériel** technique nécessaire aux activités, contrôlé et un bon état, assurant ainsi une sécurité maximale.
  - **L'assurance Responsabilité Civile** durant la pratique des activités.
- Pour l'hébergement en camping :
  - **L'assurance Responsabilité Civile** durant votre séjour.
  - **Des installations aux normes en vigueur.**

## ARTICLE 8 : Cautions pour les locatifs du camping

**Le montant correspond au nombre d'infrastructure(s) louée(s)** (tarif indiqué sur le devis)

- Cautions Locatif :  
**En cas de dégradation**, la caution pourra être conservé par WOKA Loisirs. Et une facture de remise en état pourra être envoyée au client
- Cautions Ménage :  
La caution « Ménage » ne sera pas facturée, si les infrastructures sont rendues propres :
  - Balai passé
  - Tables nettoyées
  - Alaises retirées et à la poubelle
  - Frigo(s) vidé
  - Poubelles vidées et déposées au local poubelle

**Le dépôt se fera à l'arrivée du client au camping**, par chèque ou par carte bancaire.

## ARTICLE 9 : Clause de réserve de propriété

Pour tout achat de matériel d'occasion, Woka Loisirs reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci.

Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer.

En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Date :

Signature :